



Textiles — Préparation, marquage et mesurage des échantillons d'étoffe et des vêtements dans les essais de détermination de la variation des dimensions

Textiles — Preparation, marking and measuring of fabric specimens and garments in tests for determination of dimensional change

iTeh STANDARD PREVIEW

Deuxième édition — 1984-09-15 (standards.iteh.ai)

[ISO 3759:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/425ad435-3db5-4f45-9746-dfedf11f7174/iso-3759-1984)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/425ad435-3db5-4f45-9746-dfedf11f7174/iso-3759-1984>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3759 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

La Norme internationale ISO 3759 a été pour la première fois publiée en 1976. Cette deuxième édition annule et remplace la première édition dont la figure 1 a fait l'objet d'une révision technique.

Textiles — Préparation, marquage et mesurage des éprouvettes d'étoffe et des vêtements dans les essais de détermination de la variation des dimensions

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les modes de préparation, de marquage et de mesurage des éprouvettes d'étoffe (à l'exception des revêtements de sol textiles) et des vêtements, utilisés dans les essais de détermination de la variation des dimensions (par exemple variation des dimensions au lavage, au nettoyage à sec, au trempage dans l'eau, ou au vaporisage).

2 RÉFÉRENCE

ISO 139, *Textiles — Atmosphères normales de conditionnement et d'essai.*

3 PRINCIPE

Les éprouvettes sont choisies de manière qu'elles soient aussi représentatives que possible de l'échantillon. Des paires de repères de référence sont marquées sur l'éprouvette d'étoffe ou le vêtement, et les distances entre les repères de chaque paire de repères sont mesurées avant et après les traitements spécifiés. Ces traitements peuvent faire l'objet d'autres Normes Internationales ou d'un accord entre les parties intéressées.

4 APPAREILLAGE

4.1 Règle ayant une longueur de 750 mm au moins et de préférence à bord biseauté, gravé et gradué en millimètres, pour le mesurage des éprouvettes d'étoffe.

4.2 Règle métallique flexible ou ruban en fibre de verre, gradué(e) en millimètres, pour le mesurage des vêtements.

4.3 Moyens de marquage appropriés des repères de référence, par exemple

4.3.1 Encre indélébile.

4.3.2 Fils fins, de couleur contrastant avec l'étoffe.

4.3.3 Fil métallique chaud, pour perçage de petits trous (dans le cas des étoffes constituées de fibres thermoplastiques seulement).

4.3.4 Agrafes; dans ce cas, le mesurage est effectué au point d'entrée de l'agrafe dans l'étoffe. Indiquer sur l'étoffe l'extrémité de l'agrafe qui a servi au mesurage.

4.4 Table plate, de dimensions telles que l'article à essayer puisse être posé à plat pour le mesurage.

4.5 Moyens pour obtenir l'atmosphère normale requise pour le conditionnement et l'essai des textiles.

5 ATMOSPHÈRES DE CONDITIONNEMENT ET D'ESSAI

Les atmosphères requises pour le conditionnement préalable et l'essai doivent être celles qui sont spécifiées dans l'ISO 139.

6 ÉPROUVETTES D'ÉTOFFE

6.1 Prélèvement et nombre

Prélever les éprouvettes de manière qu'elles soient aussi représentatives que possible de l'échantillon. Prélever un nombre suffisant d'éprouvettes afin d'essayer la largeur de l'étoffe, mais ne pas prélever d'éprouvettes à moins de 1 m (de préférence à moins de 3 m) de chaque extrémité de la pièce ou à moins de 75 mm, si possible, de chaque lisière.

6.2 Dimensions

Couper des éprouvettes non froissées, chacune ne mesurant pas moins de 500 mm × 500 mm, les bords des éprouvettes étant parallèles aux sens longueur et largeur de l'étoffe. Dans le cas d'une étoffe dont la largeur est inférieure à 650 mm, la totalité de la largeur de l'éprouvette pourra être utilisée pour le mesurage après accord entre les parties intéressées.

NOTE — Si l'étoffe peut éventuellement s'effilocheur pendant l'essai, surfiler les bords de l'éprouvette avec un fil de bonne stabilité dimensionnelle. Les éprouvettes ainsi préparées doivent être coupées à des dimensions légèrement supérieures aux dimensions fixées. Les éprouvettes de tricot à mailles cueillies doivent être doubles et les bords doivent être surfilés à l'aide d'une piqûre lâche en utilisant un fil ayant une bonne stabilité dimensionnelle.

6.3 Marquage

Placer l'éprouvette sur la table de mesurage et tracer au moins trois paires de repères dans les sens longueur et largeur en utilisant le moyen approprié (voir 4.3). La distance entre les deux repères de chaque paire ne doit pas être inférieure à 350 mm et aucun repère ne doit être placé à moins de 50 mm des bords de l'éprouvette. Les paires de

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.itteh.ai)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3759:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/425ad435-3db5-4f45-9746-dfedf11f174/iso-3759-1984>

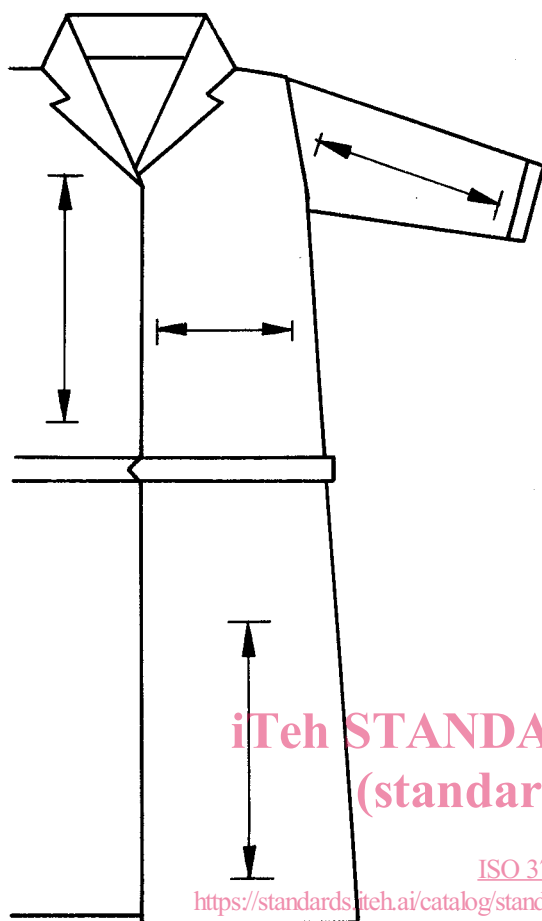


FIGURE 2 — Marquage du vêtement pour le mesurage des variations dimensionnelles de l'étoffe

7.2 Dispositions applicables à tous les vêtements

7.2.1 Effectuer des mesurages de longueur et de largeur entre des points spécifiques, de préférence aux coutures ou entre des points de rencontre de coutures. Les emplacements sur les articles sur lesquels sont effectués les mesurages doivent être marqués au moyen de l'une des méthodes décrites en 4.3. Si le vêtement est d'un modèle compliqué, il peut être utile de donner un schéma indiquant les points de mesurage.

7.2.2 Si les doublures d'un vêtement sont considérées comme étant une partie importante du vêtement, les mesurer aux emplacements correspondant à ceux des vêtements qui servent aux mesurages.

7.2.3 Effectuer un conditionnement préalable du vêtement dans l'atmosphère spécifiée dans le chapitre 5 jusqu'à ce que la masse constante soit approximativement atteinte.

7.2.4 Exposer le vêtement dans l'une des atmosphères normales d'essai des textiles spécifiées dans le chapitre 5 jusqu'à ce que la masse constante soit approximativement atteinte.

7.2.5 Placer le vêtement à plat sur la table pour le mesurage (voir 4.4).

7.2.6 Mesurer la distance entre les deux repères de chaque paire de repères, sans tirer ou tendre le vêtement en aucune manière, au moyen de la règle métallique flexible ou du ruban en fibre de verre (4.2), avec une précision d'au moins 5 mm, et, lorsque cela est possible, avec une précision de 1 mm.

7.2.7 Mesurer la largeur ou le périmètre du vêtement fermé et s'assurer que les boutons des vêtements à boutons sont bien placés dans les boutonnières.

7.2.8 Mesurer les vêtements élastiques ou les parties élastiques des vêtements à l'état où s'exerce le minimum de tensions internes.

7.3 Emplacements auxquels les mesurages doivent être faits

Les emplacements de mesurage donnés ci-après sont recommandés, mais tous les emplacements ne conviennent pas nécessairement à tous les vêtements de types particuliers. Les mesurages correspondants doivent être faits sur les deux moitiés du vêtement à essayer, par exemple les deux manches.

7.3.1 Vêtements du type veston (par exemple robes, manteaux, pull-overs, pyjamas, chemises, vestes)

Les emplacements de mesurage sont les suivants :

7.3.1.1 Longueur du col (tour de cou).

7.3.1.2 Longueur verticale entre l'emmanchure et le bas du vêtement.

7.3.1.3 Longueur verticale, côté devant, entre la jonction de la couture d'épaule et la couture du col, et le bas du vêtement.

7.3.1.4 Longueur verticale, côté dos, au centre, entre le col et le bas du vêtement.

7.3.1.5 Longueur de couture(s), sous le bras, entre l'emmanchure et l'extrémité de la manche.

Il peut y avoir deux coutures si la manche est formée de deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure; les deux coutures doivent être alors mesurées.

7.3.1.6 Longueur de la couture d'épaule, entre la couture de manche et le col.

7.3.1.7 Lorsque cela est possible, le vêtement doit être plié comme indiqué sur la figure 3, le pli étant à la partie la plus large du buste. Mesurer, le long du pli, la distance entre les coutures des côtés, soit entre les coutures des manches, soit entre les panneaux, en fonction de la construction du vêtement.

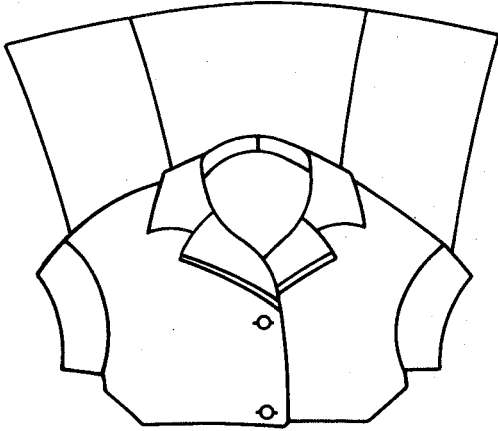


FIGURE 3 — Méthode de pliage d'un vêtement

7.3.1.8 Largeur, côté dos, entre les coutures des manches, mesurée à mi-distance entre le centre arrière du col et le point le plus bas de l'emmanchure, ou largeur de l'empiècement entre une couture de manche et l'autre couture de manche.

7.3.1.9 Largeur ou périmètre du vêtement à au moins trois emplacements situés à des distances fixes à partir du centre arrière du col.

7.3.1.10 Largeur ou périmètre de la manche, entre la jonction de côté et la couture de manche, perpendiculairement à la longueur de la manche.

7.3.1.11 Largeur entre l'avant et l'arrière de la couture de la manche au corps, comme indiqué sur la figure 4.

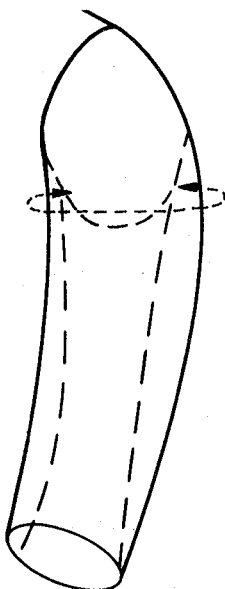


FIGURE 4 — Mesurage décrit en 7.3.1.11

7.3.1.12 Largeur ou périmètre de la manche à mi-distance entre le point le plus bas de l'emmanchure et l'extrémité de la manche.

7.3.1.13 Largeur ou périmètre du poignet ou de l'extrémité de la manche.

7.3.2 Pantalons (par exemple bermudas, pantalons d'homme, caleçons de bain)

Les emplacements de mesurage sont les suivants :

7.3.2.1 Longueur de devant, entre le haut et les coutures d'assemblage de jambes.

7.3.2.2 Longueur de derrière, entre le haut et les coutures d'assemblage de jambes.

Si les coutures sont incurvées, mesurer le long de la couture. S'il y a plus d'une couture, mesurer toutes les coutures.

7.3.2.3 Longueur intérieure entre l'entre-jambes et l'extrémité de la jambe.

Si la longueur de la jambe est faible, mesurer entre l'extrémité d'une jambe et l'extrémité de l'autre jambe, en passant par l'entre-jambes.

7.3.2.4 Largeur ou périmètre à la taille

7.3.2.5 Largeur maximale ou périmètre entre le haut et l'entre-jambes.

7.3.2.6 Largeur ou périmètre à l'extrémité de la jambe.

7.3.2.7 Largeur ou périmètre de la jambe, à mi-distance entre l'entre-jambes et l'extrémité de la jambe (sauf si la longueur de la jambe est faible).

7.3.2.8 Largeur ou périmètre au sommet de la jambe.

7.3.3 Bleus de chauffe (vêtements de gymnastique), combinaisons de travail, survêtements, combinaisons à bretelles, salopettes, maillots de bain en une pièce.

Le cas de ces vêtements peut être réglé en combinant les catégories «Vêtements du type veston» (7.3.1) et «Pantalons» (7.3.2), mais, dans ce cas, remplacer le paragraphe 7.3.1.3 par le suivant :

«Longueur, côté devant, entre le centre du col et la couture d'entre-jambes ou l'extrémité de l'ouverture.»

et remplacer le paragraphe 7.3.1.4 par le suivant :

«Longueur, côté dos, entre le centre du col et la couture d'entre-jambes.»

7.3.4 Gaines

Les emplacements de mesurage sont les suivants :

7.3.4.1 Longueur à au moins trois emplacements.

7.3.4.2 Largeur ou périmètre au sommet.

7.3.4.3 Largeur ou périmètre à la base.

7.3.4.4 Largeur ou périmètre à mi-hauteur.

7.3.5 Gaignes-panties

Le cas de ces vêtements peut être réglé en combinant les catégories «Pantalons» (7.3.2) et «Gaignes» (7.3.4).

7.3.6 Soutiens-gorge

Le cas de ces vêtements inclut les parties des vêtements ayant la forme d'un soutien-gorge, robes, robes du soir, chemises américaines, combinaisons, maillots de bain, rembourrés ou non, avec des bonnets préformés ou non. Si les bretelles ajustables sont ajustées, déplacer, de préférence, les coulisseurs de manière à donner aux bretelles leur plus grande longueur possible, ou bien repérer la position des coulisseurs.

Les emplacements de mesurage sont les suivants :

7.3.6.1 Périmètre du bas du soutien-gorge ou du bonnet.

7.3.6.2 Longueur totale du bord supérieur du soutien-gorge ou du bonnet.

Il peut être nécessaire d'inclure, dans cette mesure, la longueur de bretelle pour certains types d'articles.

Exemples : types d'articles pour lesquels il est nécessaire de mesurer le bord supérieur en incluant la longueur de bretelle, en prenant le bord le plus près du cou, lorsque les bretelles sont

7.3.6.2.1 non ajustables, mais comprenant des parties élastiques comme indiqué sur les figures 5 et 6.

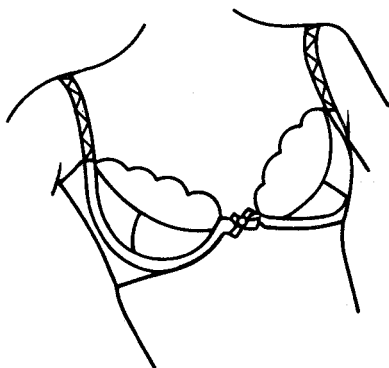


FIGURE 5 — Exemple de soutien-gorge pour lequel les bretelles ne sont pas ajustables

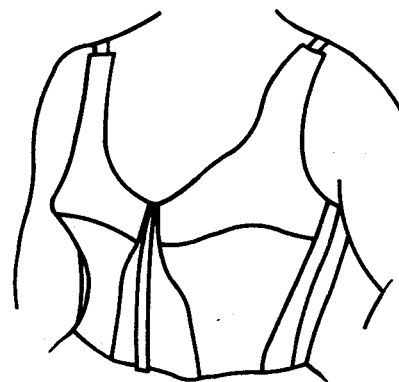


FIGURE 6 — Exemple de soutien-gorge pour lequel les bretelles ne sont pas ajustables

7.3.6.2.2 ajustables, mais constituées par une seule pièce de tissu qui peut être ou ne pas être élastique, comme indiqué sur la figure 7.

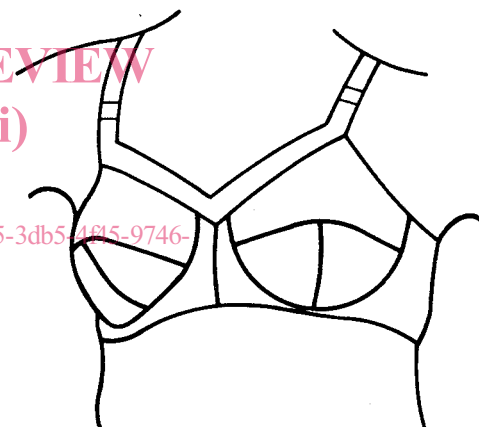


FIGURE 7 — Exemple de soutien-gorge pour lequel les bretelles sont ajustables, mais d'une seule pièce

Dans le cas d'articles de ce type de construction, le périmètre de l'emmanchure, en incluant la longueur de bretelle sur le côté le plus proche du bras, doit être également mesuré.

7.3.6.3 Longueur au centre du dos.

7.3.6.4 Longueur au centre du devant.

7.3.6.5 Profondeur à la couture d'emmanchure ou aux coutures adjacentes à l'emmanchure.

7.3.6.6 Distance entre les sommets des bonnets, alors que l'article est posé sur la table.

Cela est possible pour les articles rembourrés ou ayant des bonnets préformés.

7.3.6.7 Longueur de chaque couture de bonnet.

7.3.6.8 Longueur le long de la partie courbe du bonnet, lorsque l'article est posé à plat sur une table.

Cela est possible pour les articles non rembourrés ou ayant des bonnets non préformés.

7.3.6.9 Longueur des bretelles.

7.3.7 Jupes

Les emplacements de mesurage sont les suivants :

7.3.7.1 Longueur entre la taille et le bord, y compris la ceinture lorsqu'il y en a une, prise aux coutures et à mi-distance entre les coutures.

7.3.7.2 Largeur à la ceinture ou périmètre de la ceinture.

7.3.7.3 Largeur ou périmètre à trois emplacements au minimum, situés à des distances déterminées du bord supérieur ou du bord inférieur de la ceinture, si elle existe.

Dans le cas des jupes amples ou coupées en biais (voir figure 8), quatre mesurages supplémentaires sont nécessaires, de préférence sur chaque panneau.

7.3.7.4 Voir 7.3.7.1.

7.3.7.5 Voir 7.3.7.1, longueur marquée parallèle au sens chaîne.

7.3.7.6 Voir 7.3.7.1, longueur marquée parallèle au sens trame.

7.3.7.7 Voir 7.3.7.1, longueur marquée à 45° par rapport au sens chaîne (MESURAGE IMPÉRATIF).

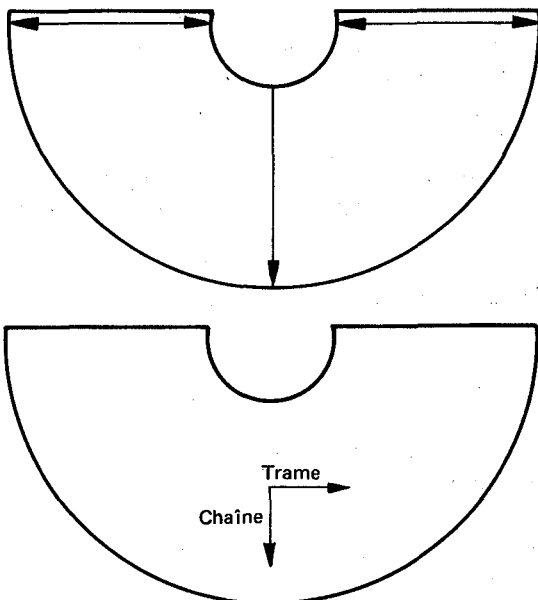


FIGURE 8 — Jupes amples et coupées en biais

7.3.8 Articles de bonneterie (chaussettes, socquettes)

Le mesurage des articles de bonneterie, et particulièrement des collants, est difficile, et le mode opératoire à suivre doit faire l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

Dans le cas des chaussettes et des socquettes, il est suggéré de faire les mesurages suivants, comme indiqué sur la figure 9.

7.3.8.1 Longueur de la jambe, entre l'extrémité et le talon.

7.3.8.2 Longueur du pied, entre le talon et les orteils.

7.3.8.3 Largeur de la jambe, à mi-distance entre l'extrémité et le talon.

7.3.8.4 Largeur du pied, à mi-distance entre le talon et les orteils.

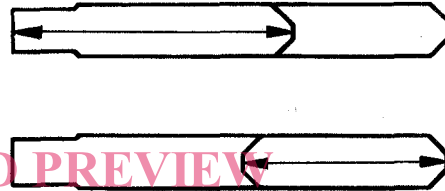


FIGURE 9 — Mesurage des chaussettes

7.3.9 Chapeaux et bonnets

Les emplacements de mesurage sont les suivants :

7.3.9.1 Longueur du ruban.

7.3.9.2 Longueur des coutures.

7.3.9.3 Largeur du ruban.

7.3.9.4 Diamètre hors tout (dimension intérieure).

7.3.10 Gants

7.3.10.1 Longueur hors tout.

7.3.10.2 Longueur de la ou des coutures du pouce.

7.3.10.3 Longueur de la ligne du centre du majeur (medius).

7.3.10.4 Largeur de la paume, au-dessus de la jonction du pouce.

7.3.10.5 Largeur du bord du poignet.

Il peut s'avérer utile d'employer un patron.

7.4 Traitement du vêtement

Soumettre le vêtement à la méthode d'essai requise, répéter les opérations décrites en 7.2.3 à 7.2.8 et faire la même série de mesurages que ceux décrits en 7.3.